



Saint Martial
sur Josp

Bulletin municipal 2024

SOMMAIRE DE CE BULLETIN



- p. 2** • Sommaire du bulletin
- Etat civil
- p. 3** • Le mot du maire
- p. 4** • La vie communale
 - Travaux et investissements 2024
 - Les travaux d'adressage
 - Le programme voirie 2024
 - L'installation d'un paratonnerre
 - Les vitraux de l'église
 - L'élagage,
 - le curage des fossés et
 - le fauchage des voies communales
 - Les investissements matériels
 - Installation des tables
 - Réalisations effectuées par l'agent communal
 - Avancée sur l'installation de la fibre
- p. 7** • La commune en chiffre
 - Le budget principal 2024
 - Le budget 2024
 - Subventions...
- p. 8** • Les infos pratiques
 - Location de la salle des fêtes
 - Ramassage des encombrants
 - Déchetterie
 - L'apport volontaire
 - Mobilité solidaire...
 - Le BDHV et son offre numérique
 - Le SYDED
 - L'ADIL
 - La FNATH 87
 - Permanences
- p. 13** • Les mots
 - Le mot des Conseillers départementaux
 - Le centre de secours...
 - Gendarmerie...
 - Le site internet de la commune
 - L'agrivoltaïsme, la zone d'accélération
 - BayWa r.e.
- p. 18** • Pour en sou(rire)
 - Inventaire des biens paroissiaux...
- p. 19** • La vie associative,
 - Saint Martial s'anime
 - Concert chez Kirsty Bissell
 - L'école de la Motte
 - Les Robins des Champs
 - ACCA de St Martial-sur-Isop
 - Les Amis de Seltz



Le Conseil Municipal vous convie à la réception qu'il donnera à l'occasion des vœux du maire
Le 11 janvier 2025 à la salle polyvalente de Saint Martial-sur-Isop à 11h00.

Etat civil

Naissance :

Cassian Jâc RICHARDSON, le 21 décembre 2023

Mariage :

Jérôme FAURANT et Emilie VALLEE, le 14 septembre 2024

Décès :

Denise AUDEBERT veuve PERRIN, le 21 janvier 2024,

Louise Edith DESGRANGES, le 20 juin 2024,

Daryl SETTERS, le 11 novembre 2024.

Nouveaux arrivants dans la commune :

Géraldine MONTRICHARD,

Keith JOHNSON, Leyonna LYNCH et leurs enfants.

Magazine municipal d'information gratuit édité par la commune de Saint Martial-sur-Isop

Parution décembre 2024

Crédit photos et rédactionnel : Mairie de Saint Martial-sur-Isop

Conception et impression : D. VALLE

11 Le Pâtural - 87700 ST MARTIN-LE-VIEUX - Tél. 05 55 70 32 84

LE MOT DU MAIRE



C'est avec plaisir que je vous présente pour la dixième année le bulletin municipal qui clôturera 2024 et en fera le bilan. Il a évolué depuis 2014 vers une présentation beaucoup plus attractive et complète.

Je remercie pour leur collaboration et leur fidélité les rédacteurs, qu'ils soient présidents, membres d'association ou membres du conseil municipal, la secrétaire de mairie et également tous ceux qui ont donné de leur temps pour participer à l'élaboration de ce bulletin.

Comme certains le savent déjà, les collectivités vont devoir contribuer grandement au redressement des finances publiques en 2025 et être à nouveau ponctionnées par l'Etat par un mécanisme de prélèvement direct sur les recettes de la commune. Ces ponctions auront un effet sur les finances des collectivités et les conduiront à recourir aux emprunts pour financer les investissements et donc à transférer une partie de la dette de l'Etat vers nos communes. Elles risquent aussi d'avoir un effet récessif sur les travaux à engager car les collectivités portent une grande partie de l'investissement public.

En 2024, nous avons eu la satisfaction de voir certains travaux se concrétiser : les travaux de voirie, l'adressage où toutes les habitations ont été numérotées, les vitraux de l'église qui sont en cours de restauration à l'Atelier du vitrail, l'achat de la débroussailleuse qui a été installée sur le tracteur en Septembre.

En 2025, nous allons poursuivre les travaux avec vigilance selon les ponctions que l'Etat effectuera sur les recettes de la commune. Il est prévu de réaliser les travaux suivants : le chemin de « Laugère » à la « Grenarderie », l'installation d'un puisard au jardin du souvenir du columbarium, la réfection des portes du cimetière par un sablage et une mise en peinture et continuer à réparer les chemins détériorés. Les réalisations de ces futurs projets seront conduites avec respect des finances qui seront soutenues, je l'espère par l'Etat, le Conseil Départemental, sans quoi nous ne pourrions pas les concrétiser.

Fin janvier, Robert RAYNAUD a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé par Laurent GUILLOT que je voudrais remercier au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre pour tout le travail qu'il a accompli au cours de cette première année, ainsi que les bonnes initiatives prises sur le terrain. Un gros travail de remise en état de chemins a été effectué mais certains sont déjà sérieusement dégradés. Le Conseil Municipal et moi-même demandons à tous les usagers et les propriétaires de faire attention en respectant ce qui est en état, sachant que cela n'a pas été toujours facile avec l'année humide que nous avons eue.

En cas de tempête, surveillez vos arbres qui risquent de tomber sur la voie publique, vous êtes responsable.

Je tenais à remercier toutes les personnes qui sont à mes côtés pour leur soutien, adjointe, adjoints, conseillers, secrétaire, agent technique et associations.

Je souhaite très amicalement la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune.

En cette fin d'année et début 2025, je souhaite que la paix dans le monde entier revienne et que cette période de fête permette de se retrouver en famille et entre amis.

A toutes et à tous, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, je voudrais vous présenter tous mes vœux de santé et de bonheur pour 2025.

Le Maire,
Pierre BACHELLERIE

LA VIE COMMUNALE



Travaux et investissements 2024

Comme chaque année, la commune continue de maintenir l'investissement et l'entretien de son patrimoine.

C'est le résultat d'une gestion rigoureuse et prévisionnelle, aucun emprunt n'a été souscrit en 2024. C'est donc sur sa seule capacité de financement mais aussi grâce aux subventions attribuées par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires) et par le Département au titre des CTD (Contrats de Développement Territorial) que la commune a assuré les dépenses ci-dessous :

Les travaux d'adressage

Commencés fin 2022, ils se sont achevés en Juillet 2024. Le coût de cette opération s'élève à 4 995 € H.T subventionnée à 30% par le Département dans le cadre des C.T.D, déduction faite, la dépense réelle pour la commune est de 3 496 €.

Le programme voirie 2024

La voie communale n°5

« La Grenarderie » troisième tranche

Les travaux réalisés s'étendent de « la Grenarderie » à « Sauzet » comprenant la réalisation de purges de chaussée, le reprofilage localisé en enrobés, la réfection de la couche de roulement et le balayage de l'enduit.

Intersection dans le hameau de « Chez Fiaud »

L'intersection entre la voie communale n°7 et de la voie communale des « Brandes » faisait apparaître des déformations et des revêtements de surfaces dégradés. Les véhicules agricoles ne pouvaient pas tourner correctement, la largeur de la patte d'oie se devait d'être élargie et stabilisée.

Le coût des travaux s'élève à 40 000 € H.T subventionné par le Département.

L'installation d'un paratonnerre

Les travaux ont été effectués dans le courant de l'été et l'automne. Il a fallu au préalable creuser le long de l'église la tranchée destinée à accueillir les câbles. Ensuite grimper sur la toiture et installer le dispositif. Les fils très apparents aujourd'hui vont se patiner avec le temps et devenir invisibles pour ne pas gêner le beau visuel que l'habitant ou le touriste peuvent

avoir de cette belle architecture. La dépense de cette opération est de 10 500 € H.T subventionnée à 20% par l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R et 40% par le Conseil Départemental dans le cadre des C.T.D. Le reste à charge pour la commune est de 4 200.00 €.

Les vitraux de l'église

En septembre 2024, l'atelier du Vitrail a procédé à la dépose des vitraux, puis les a transportés à l'atelier pour établir un diagnostic détaillé de leur état sanitaire avant toute intervention.



Ont été constatés un état médiocre des plombs sertissant les vitraux, des filets de scellement inexistant, de nombreuses casses et lacunes, des verres altérés... le travail

consistera (concernant la baie en façade n° 3) à la création à neuf d'un vitrail losangé en verre antique pour remplacer la baie existante. Ce vitrail s'intégrera parfaitement dans la façade et ne modifiera en rien l'esthétique en conservant notamment des teintes de verres similaires au vitrail originel.

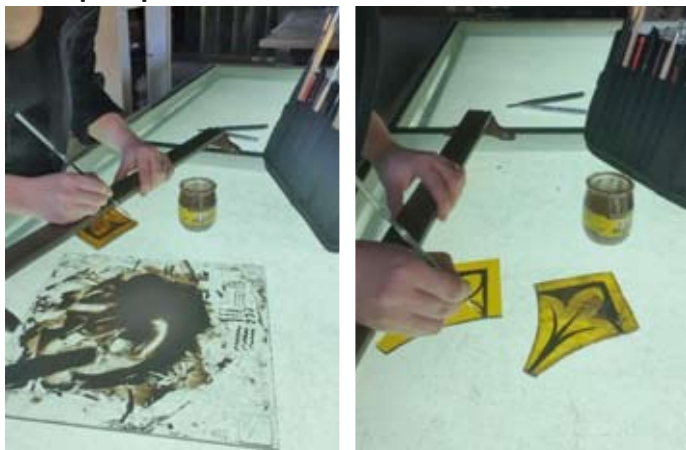


L'entreprise a débuté par un nettoyage minutieux à l'eau claire de chaque panneau, suivi d'un séchage complet, avant de commencer les travaux de restauration proprement dits, qui sont actuellement en cours.

Le coût des travaux s'élève à 16 000.00 € H.T, subventionné à 20% par l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R et 40% par le Conseil Départemental dans le cadre des C.T.D. Le reste à charge pour la commune est de 6 400 €.

LA VIE COMMUNALE

Quelques photos de la restauration :



L'élagage, le curage des fossés et le fauchage des voies communales :

- L'élagage a été assuré par l'entreprise VAUZELLE de PRESSAC 86 pour un montant de 8 007 € H.T,
- Le curage des fossés et la pose de busage sur 2 jours, le SYGESBEM loue à la commune la pelle-teuse et le chauffeur. L'évacuation de la terre a été effectuée avec le matériel de la commune par l'agent technique.
- Le fauchage : l'agent de la commune assure le fauchage de la voirie communale ainsi que de l'entretien des chemins communaux.

Cette année un gros travail de remise en état a été effectué par l'agent technique :

- les têtes de buses d'entrée de champs : une dizaine ont été refaites
- les ouvrages d'art (ponceaux) : un gros nettoyage de débroussaillage a été réalisé sur les ouvrages d'art de la commune.
- Chemins ruraux :

Le busage de grosses têtes de plusieurs chemins a été repris ou complètement refait.

Avant Après



Chemin de Roche

Avant Après



Chemin de Sauzet

Avant Après



Chemin les Vergnes

LA VIE COMMUNALE

Plusieurs tonnes de cailloux ont été achetées à la carrière IRRIBARREN par la commune pour répondre plus particulièrement au maintien en bon état des chemins cités ci-dessous mais aussi reboucher de nombreux nids de poules :

- Chez Gondat, la Vacante, La Pierre Levée, Lariaud,
- Chemins de terre renivelés : Roche, Chez Bardu à la croix avec 25 remorques de terre et de pierre

Petit rappel à prendre en compte

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune, et bien qu'ils soient affectés à l'usage du public, ils n'ont pas été classés comme voies communales.

Or l'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires mises à la charge des communes en application de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Pour autant si des travaux sont engagés, ils constituent pour vous usager un réel service, ils constituent aussi des charges sensibles pour la collectivité ; il convient donc que les utilisateurs les maintiennent en parfait état, par des pratiques adaptées.

S'il revient au maire, en application de l'article L. 161-5 du code rural et de la pêche maritime, d'assurer la police de la circulation et de la conservation sur l'ensemble des voies rurales ouvertes à la circulation publique et de prendre toute mesure destinée à sauvegarder l'intégrité des chemins, les usagers sont eux-mêmes tenus de faire une utilisation normale des chemins ruraux, faute de quoi une participation aux frais de réfection peut leur être réclamée, en application de l'article L. 161-8 du code rural qui fait lui-même référence à l'article L. 141-9 du code de la voirie routière.

C'est à ce titre, et pour exemple, qu'une entreprise de débardage, d'enlèvement de grumes de bois, un exploitant agricole ou un usager de véhicule motorisé, qui aurait endommagé un chemin rural, serait tenu de prendre à sa charge la réparation des dégâts qu'il a occasionnés.

Ce message vaut donc prévenance en vue d'usages respectueux de l'état des chemins et de l'argent public affecté.

Les investissements matériels :

L'élagueuse a été achetée auprès de la SARL RICARD du DORAT pour le prix de 20 900 € H.T avec une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 1 500 €,

Armoire d'atelier et vestiaire : 1 246 € H.T

Nécessaire et indispensable pour ranger sous clé, le petit outillage, la visserie, les produits, ainsi que les affaires personnelles de l'agent.

Souffleur à feuilles, visseuse, sécateur électrique et bétonnière :

Pour faciliter certaines tâches de bricolage et d'entretien des espaces verts, il a été acheté du petit outillage auprès des Ets THIMONNIER pour un montant total de 2 300 € H.T

Vidéoprojecteur :

Pour simplifier l'organisation des réunions, il a été acheté cet appareil vidéo pour un montant de 540 € H.T auprès de DARTY.

Installation des tables

Derrière et autour de la grange jouxtant la salle polyvalente, a commencé l'installation des tables de pique-nique qui serviront à accueillir le public quand la météo sera propice à des repas en plein air.



Avancée sur l'installation de la fibre

Dans la commune, depuis un an, l'installation de la fibre optique est réalisée chez les habitants qui le souhaitent et en font la demande (La fibre optique à Saint-Martial-sur-Isop concerne 99 locaux raccordables.)

Pour cela il faut contacter son opérateur téléphonique qui, si vous êtes éligible vous fixera un rendez-vous (Les offres fibre des opérateurs Orange, Sosh, Free, Bouygues Telecom et OVH Telecom sont commercialisées dans la commune de Saint-Martial-sur-Isop.).

Pour rappel, l'installation est gratuite. Chez certains opérateurs vous pouvez cependant demander l'intervention d'un technicien pour finaliser l'installation à votre domicile, cela est payant.

LA VIE COMMUNALE

LA COMMUNE EN CHIFFRES

Le budget principal 2024



Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	104 389.00 €	Produits des services du domaine et ventes diverses	2 600.00 €
Charges de personnel, frais assimilés	113 700.00 €	Impôts et taxes	168 999.70 €
Autres charges de gestion courante	34 502.00 €	Dotations et participations	64 488.00 €
Charges financières (remboursements des intérêts)	3 500.00 €	Autres produits de gestion courante	11 000.00 €
Charges spécifiques	100.00 €	Résultat reporté	99 593.30 €
Opération d'ordre		Opération d'ordre	/
Virement à la section d'investissement	90 490.00 €		
Total des dépenses de la section de fonctionnement	346 681.00 €	Total des recettes de la section de fonctionnement	346 681.00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	4 99.17 €	Subventions d'investissement	27 860.00 €
Subvention d'investissement	/	Emprunts et dettes assimilés	/
Immobilisations corporelles	44 250.00 €	Dotations, fonds divers, réserves	16 799.17 €
Immobilisations en cours	99 000.00 €	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €
Emprunts et dettes assimilées	20 000.00 €	Produit de cession	1 500.00 €
		Excédent de fonctionnement	46 374.83 €
Solde d'exécution reporté négatif	20 274.83 €	Virement section de fonctionnement	90 490.00 €
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	/	040 Opérations d'ordre transfert entre sections	/
041 Opérations patrimoniales	930.00 €	041 Opérations patrimoniales	930.00 €
Total des dépenses de la section d'investissement	184 954.00 €	Total des recettes de la section d'investissement	184 954.00 €

Total du budget principal

Total des dépenses du budget principal	531 635.00 €	Total des recettes du budget principal	531 635.00 €
---	---------------------	---	---------------------

Le budget 2024

Taxes directes :

Le Conseil municipal a décidé d'augmenter les taux avec une variation à 5 %.

- Taxe foncière bâti : 36,92 %
- Taxe foncière non bâti : 55,64 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 16,22 %

Le produit fiscal attendu des ressources à taux voté est de 126 308.00 €.

Subventions et participations versées par la commune en 2024

Organismes ayant reçu une subvention	
ACCA de Saint-Martial-sur-Isop	250.00 €
Société de pêche de Bussière Poitevine	90.00 €
Mutilés du travail de Mézières-sur-Issoire	45.00 €
Centre des Sapeurs-Pompiers de Mézières-sur-Issoire	300.00 €
Les Robins des Champs	150.00 €
Association « Saint-Martial s'anime »	250.00 €
Les amis de Seltz	250.00 €
Association du Cyclisme au Féminin	150.00 €
La Société de Protection des Animaux	172.80 €
La Mission Locale Rurale	144.00 €
Bellac Mézières personnes âgées et/ou handicapées (BMPAH)	338.40 €
Total des subventions et participations	2 140.20 €

LES INFORMATIONS PRATIQUES

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Location de la salle des fêtes

Vous saviez sûrement qu'il est possible de louer la salle des fêtes avec ou sans la vaisselle. Pour la location de la salle, un chèque de caution de 150 € vous sera demandé et restitué après l'état des lieux.

Tarifs ETE (du 01/05 au 30/09)		Tarifs HIVER (du 01/10 au 30/04)	
Habitant de la commune et associations*	90 €	Habitant de la commune et associations*	130 €
Non habitant	120 €	Non habitant	160 €
Associations de la commune : • une gratuité 2 fois à l'année • la journée à 90 € l'été (du 01.05 au 30.09) Particuliers (la demi-journée) : • 40 € l'été (du 01.05 au 30.09)		130 € l'hiver (du 01.10 au 30.04) 60 € l'hiver (du 01.10 au 30.04)	

Nouveaux tarifs cimetièrre

Achat de concession dans le cimetière :

- 50 ans : 80 € le m²
- perpétuelle : 120 € le m²
- Location caveau communal : Gratuité pour les deux premiers mois, 40 € par mois du 3^e au 6^e mois inclus, et 50 € à partir du 7^e mois.

Tarifs des taxes du Columbarium et du Jardin du Souvenir à compter du 1^{er} Août 2024 comme suit :

- Case (emplacement 4 urnes selon modèle) pour 30 ans : 800.00 €
- Renouvellement pour 30 ans : 250.00 €
- Dispersion des cendres (Jardin du Souvenir) : 50.00 €

Ramassage des encombrants

Les encombrants sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier.

La collecte des encombrants en 2025 aura lieu les :
20 janvier, 24 avril, 7 août et le 2 octobre



Pour bénéficier de ce service, vous devez impérativement **vous inscrire pour la collecte à la Mairie de Saint-Martial-sur-Isop**. Les encombrants sont ensuite à déposer sur le bord de la chaussée la veille de la collecte.

MAXIMUM

Les Masgrimauds -87160 MAILHAC-SUR-BENAIZE

Tél. : **05 55 76 22 78**

Mail : maximum87@orange.fr

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- Les déchets verts
- Les gravats
- Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples: produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- Les huiles usagées
- Les pneus
- Les tôles en fibrociment
- Les bâches agricoles
- Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales. L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 h, horaire de début de collecte.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous pouvons nous rendre sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.

Déchetterie

Les autres déchets, ne relevant pas des encombrants, des ordures ménagères ou des produits à destination des ECO POINTS, doivent être emmenés et triés par vos soins à la déchetterie.

L'apport volontaire

A compter du 1^{er} juillet 2025, le système de collecte passera du porte à porte en point d'apport volontaire. Parallèlement, la tarification incitative sera mise en place.



Deux sites sont prévus sur notre commune : les conteurs seront aériens et placés sur le site de Chez Gondat, (existant déjà pour le recueil des papiers, verres et emballages recyclables) et un lieu à créer, situé à La Motte. Ce site sera à aménager, désherbage, mise de protection du fossé et busage... aux frais de la commune. Coût estimé : environ 3120 € HT.

Les coûts d'achats des colonnes et les travaux de pose sont financés par la communauté de communes du Haut Limousin en Marche. Cette dernière s'engage à ce que « le chantier ne génère aucun risque pour la sécurité et la salubrité du public et d'impact sur l'environnement. ».

Un Point d'Apport Volontaire (PAV) c'est, en quelque sorte, une poubelle partagée, à ouverture protégée par badge ou code. L'utilisateur sera en possession d'une carte qui lui permettra de déposer son sac de 30 litres d'ordures ménagères, un nombre (à déterminer) de passages par an, non payants. Cela nécessite de la part de l'utilisateur de se déplacer (mais il le fait déjà pour la collecte des verres et des plastiques recyclables), et d'éviter à tout prix la dépose sauvage. Pour accompagner ce nouveau procédé, une mise en compost des déchets végétaux est demandée à chaque particulier (composteurs fournis gratuitement aux habitants en novembre dernier). Tout ceci dans le but de réduire de façon drastique les coûts de collecte des déchets...

Mobilite solidaire Haut Limousin en Marche

Besoin d'aller chez le médecin, faire les courses, aller à un rendez-vous administratif ou se rendre dans un lieu culturel, vous n'avez pas de véhicule ou vous ne conduisez plus, les déplacements sont possibles maintenant en faisant appel aux bénévoles Mobilité Solidaire en Haut Limousin en Marche.

Ce service d'aide à la personne assurée par des chauffeurs bénévoles permet d'effectuer des déplacements à moindre frais sur notre territoire ; Fonctionnant depuis septembre 2022, une quarantaine de communes sont desservies et ce service est ouvert à tous (fauteuils roulants accompagnés accessible). La participation aux frais est fixée sur la base de 0.30€/kilomètre avec possibilité de participation réduite pour les personnes en difficulté.



COMMENT S'INSCRIRE...

Après du service d'accueil au **06 33 65 17 47**, (L'adhésion est gratuite). Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Nécessité de réserver le transport par téléphone au plus tard deux jours ouvrés avant le déplacement envisagé. Vous avez un handicap ? signalez-le au moment de la réservation afin d'adapter l'accompagnement.

Un chauffeur bénévole viendra vous chercher à votre domicile.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Nouveauté : la BDHV et son offre numérique



<https://bibliotheques-haute-vienne.fr/ressources-en-ligne/offre-numerique>

L'offre numérique de la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne permet aux abonnés des bibliothèques du réseau départemental d'accéder **légalement et gratuitement** à des contenus en ligne tels que de la presse, de la formation, du cinéma documentaire, l'apprentissage du français et des livres jeunesse accessibles. En créant votre compte en ligne, vous aurez librement accès à l'offre numérique pendant 30 jours à compter de la date de création de votre compte.

Mais si vous n'êtes pas inscrit dans une des bibliothèques ou médiathèques du département, et pour continuer à bénéficier de ce service, **vous devrez avant le terme des 30 jours vous rendre dans la bibliothèque choisie pour y réaliser votre inscription.** Dès validation de celle-ci par les bibliothécaires, votre accès à l'offre numérique sera prolongé pour la durée de validité de votre abonnement en bibliothèque.

Les offres proposées :

• PRESSE EN LIGNE, avec CAFEYN

Lisez des magazines, la presse régionale, nationale et internationale. 1600 titres à consulter en intégralité sur votre ordinateur, tablette ou smartphone. Ainsi politique, mode, sport, culture, presse people... n'auront plus de secret pour vous.

• FORMATION EN LIGNE, avec SKILLEOS.

Des cours en ligne sur des sujets très variés : langues étrangères, soutien scolaire, code et permis, loisirs, informatique, compétences professionnelles... **1400 cours** à consulter à votre rythme. Vous souhaitez développer vos compétences en informatique ou en langues étrangères ? Réviser le code de la route ? Accompagner vos enfants ou petits-enfants grâce au soutien scolaire ? Profiter de votre temps libre pour vous initier à la méditation ou à la musique ? Près de 1 400 cours vous attendent...

• APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, avec MYCOW

Apprenez et pratiquez votre français en ligne avec l'application Mycow. Pour tous les apprenants de la langue française, mais aussi pour tous ceux et celles qui souhaitent renforcer leur niveau d'orthographe et de grammaire.

• CINÉMA DOCUMENTAIRE, avec TENK

Plateforme de vidéo à la demande, indépendante, consacrée au cinéma documentaire. Chaque vendredi, découvrez 6 nouveaux films disponibles pendant 2 mois.

• LIVRES JEUNESSE ACCESSIBLES, avec BIBLIODYSEE

Une collection de livres de littérature jeunesse accessible aux publics empêchés de lire: dys, allophones, petits lecteurs.

Le SYDED



LA GESTION DES VÉGÉTAUX
EST UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL MAJEUR.

Les usagers peuvent réduire leur empreinte carbone, préserver la biodiversité locale et limiter les gaz à effet de serre en réduisant ses passages en déchetterie.



Aussi :

Le SYDED informe ses usagers d'une limitation supplémentaire des apports de déchets verts dans ses déchèteries.

A compter du 1^{er} janvier 2025, chaque foyer sera autorisé à déposer 5 m³ de végétaux ou à réaliser 10 passages par an au maximum.

Car il faut savoir que **11 700 tonnes** de végétaux (dont 30% de tontes) ont été déposées dans les déchèteries du SYDED en 2023 - soit **149kg/foyer/an** - correspondant à 28% des apports globaux. Tonnage en progression de 5% par rapport à 2022, confirmée sur les 8 premiers mois de l'année 2024 avec une nouvelle hausse de 16%. Leur gestion et leur traitement coûtent **1,7 M € par an**. Ainsi, valoriser les végétaux chez soi (compostage, broyage, paillage...) permet une diminution des volumes à traiter et de leurs coûts de gestion.



Le SYDED accompagne les usagers en ce sens avec un ensemble de dispositifs : **composteurs gratuits ou à prix aidé, subventions pour l'acquisition d'un broyeur avec une aide plus appuyée pour l'achat mutualisé ou la location.** Afin d'informer au mieux les usagers de cette nouvelle limitation, **plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre.** (Entre autre, un article dédié dans le magazine du Syded, Le Circulaire N°3, distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire à compter du 28/10) et le site Internet.



UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ? Pensez à l'ADIL 87 !

Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

• **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...

• **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'oeuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...

• **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés...

• **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...

• **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...

• **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...

• **Amélioration de l'habitat** : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

Informations neutres et gratuites :

05 55 10 89 89

28, avenue de la Libération - 87000 LIMOGES

Horaires :

du lundi au vendredi 9h00 à 12h30/13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint- Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La FNATH 87

Une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents.



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE

Section FNATH de BELLAC - VAL D'ISSOIRE - LE DORAT
Chez Madame Nicole RANGER, Présidente
6, rue du Four Saint Sauveur - 87300 BELLAC

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 oeuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au **05 55 34 48 97** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Pour contacter les bénévoles de la section FNATH 87 à BELLAC - VAL D'ISSOIRE - LE DORAT :

• Nicole RANGER,
présidente de la section
au **05 55 68 98 68**

• Alain GUILLEMOT,
trésorier de la section
au **05 55 68 35 47**



Pour contacter le groupement de la Haute-Vienne :
FNATH 87

6, av. du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
05 55 34 48 97 - fnath.87@orange.fr

Permanences

Permanences des conseillers départementaux

A la mairie déléguée de Mézières-sur-Issoire :
M. Stéphane VEYRIRAS et M^{me} Patricia MARCOUX
LESTIEUX tous les 2^e lundis de chaque mois de 11h à 12 h.

Permanence B.M.P.A.H

Association Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées

Accueil (sans rendez-vous) : Du lundi au vendredi de 14h à 15h au 3, centre administratif André Reynaud à Mézières-sur-Issoire et le mardi de 9h à 11h30 au 14, avenue de la république à Bellac.

Sinon joindre M^{me} Nathalie RESSOT, permanente gérontologique, au **05 55 60 20 66** ou **05 55 60 40 38** (répondeur). Par mail : bmpah.mandataire@sfr.fr

Permanences au 3, centre administratif André Reynaud

Assistante sociale :

Les lundis après-midi de 14h à 16h30 et les vendredis de 9h à 12h sur rendez-vous.

M^{me} MIAUT Sylvie : Tél. : **05 55 68 34 40**

Mail : sylvie.miaut@haute-vienne.fr

Référente APA/PCH :

(allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de Compensation de Handicap)

M^{me} Catherine FAUCHER - Tél. : **05 55 68 15 87**

Solidaribus Secours populaire français

Tous les 3^e jeudis de 13h30 à 15h, devant la mairie de Mézières-sur-Issoire.

Tél. : **05 55 04 20 00**

Mail : solidaribus.spf87@wanadoo.fr

Gardes des médecins

La régulation médicale permet, **en composant le 15**, tous les jours de 20h à 8h, les samedis de 12h à 20h, les dimanches et jours fériés, d'obtenir une réponse médicale adaptée :

- consultation au cabinet du médecin d'astreinte sur le secteur,
- envoi d'un médecin le soir et week-end : composer le **15**.

Professionnels de santé

• **Cabinet médical des Cèdres - Mézières-sur-Issoire :**
Docteur Sigizo WIEGERSMA : **05 55 68 39 29**

• **Cabinet Infirmiers :**

M^{me} Johanna CARHART, M. Ludovic MASSON, Valérie FORGEAUD : **05 55 60 43 02 / 06 86 13 38 22**

• **Masseur Kinésithérapeute :**

M^{me} Valérie QUINAT : **05 55 60 79 37**

M^{me} Marie Hélène DELALANDE : **07 66 78 05 12**

(visites à domicile uniquement)

• **Pharmacie :**

M. et M^{me} CANELLAS : **05 55 68 32 50**

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le samedi de 9h15 à 12h30. Possibilité d'accès à une téléconsultation à distance.

Brigade de gendarmerie de Val d'Issoire

Ouverte tous les lundis après-midi de 14h à 18h au 54, rue André DARDILLAC à Mézières-sur-Issoire.

Tél. : **05 55 68 30 67**

Permanences à la mairie de Bellac

Informations à jour sur le site

<https://www.bellac.fr/vie-municipale/permaneces/>

• Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Sur rendez-vous au **36 46** (ou site ameli.fr) jeudi de 9h à 12h et, en semaines impaires, le vendredi de 9h à 12h (hors vacances scolaires).

• Caisse d'Allocations Familiales

Chaque mardi de 9h à 12h et de 13h15 à 16h15 dans le bureau des Permanences de la Mairie.

• CARSAT

La Caisse d'Assurance Retraite tient une permanence sur rendez-vous les 2^e et 4^e mercredis du mois, au bureau des Permanences de la Mairie. Appelez le **3960** pour prendre un rendez-vous.

• MSA

Une conseillère de la M.S.A. tient une permanence chaque mercredi au sein de la Maison des Associations.

Sur rendez-vous le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30. Tél. : **05 55 00 04 04**

• Aide à l'habitat, solutions énergétiques...

ADIL 87 : Sur rendez-vous au **05 55 10 89 89**

Les consultants peuvent rencontrer gratuitement le conseiller pour toute question relative au logement.

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice tient une permanence à la mairie : 4^e mercredi de chaque mois, de 9h à 11h30. Prendre rendez-vous auprès du service d'accueil de la Mairie au **05 55 68 31 82**

Défenseur des droits

A la sous-préfecture, 8, rue Lamartine Bellac 1^{er} et 3^e lundis du mois, à partir de 14h, uniquement sur rendez-vous. Tél. : **06 13 27 60 67**

Permanences juridiques gratuites

Tél. : **05 87 19 35 94**

Mail : cdad-haute-vienne@justice.fr

La Poste

Bureau de poste à Mézières-sur-Issoire du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h30.

Tél. : **05 55 60 16 33**

France Services

Pour un accompagnement aux démarches administratives en ligne (santé, impôts, retraites...). Au bureau de poste de Mézières-sur-Issoire.

Tél. : **05 55 60 16 34**

Mail : mezieres-sur-issoire@france-services.gouv.fr

Mardi et Mercredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h.

Jeudi : 9h30 à 12h15 et 13h30 à 17 h.

Vendredi et samedi : 9h à 12h15.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

UFC Que Choisir

Le premier mardi de chaque mois de 9h à 12h au bureau de poste de préférence sur rendez-vous au **05 55 33 37 32**

Mail : contact@hautevienne.ufcquechoisir.fr


DAE, Le défibrillateur de Saint Martial sur Isop























L'appareil est entièrement automatique, n'importe quel citoyen peut l'utiliser en cas d'urgence en attendant les secours.


Le DAE est situé dans le bourg de Saint Martial, sur le côté de la Mairie.

Consultations externes à l'HIHL-Hôpital intercommunal du Haut Limousin

4, avenue Charles de Gaulle à Bellac.

 **Consultations HIHL** 📞 RDV au 05.55.47.20.03

 Angiologie  (Echo-doppler artériel et veineux)	 Holvers
 Cardiologie	 Hématologie
 Chirurgie Gynécologique	 Obstétrique Sage-femmes
 Dermatologie 	 Ophtalmologie 
 Douleur	 Orthopédie 
 Diététique 	 Orthoptie 
 Gynécologie obstétrique	 Pneumologie-Allergologie
	 Urologie 

 *Pensez à amener un moyen de paiement*



Au regard du projet de loi de finances 2025, le Conseil départemental de la Haute Vienne, auquel le Gouvernement a supprimé ces dernières années la quasi-totalité de ses possibilités de ressources fiscales devrait en plus voler au secours de Bercy avec plusieurs dizaines de millions !

Déjà fragilisés depuis quelques années par des dépenses sociales qui explosent, les départements sont visés par le remboursement d'une dette qui n'est pas de leur responsabilité. Cette décision conduirait à diminuer les moyens alloués à nos pompiers, à nos collèges, à la réfection des routes du département. Seraient également impactées toutes les politiques d'accompagnement du département vers les Ehpad, les personnes vulnérables et handicapées, la petite enfance, les associations et les communes au travers des subventions...

Profondément attachés à ce partenariat territorial avec les collectivités et à nos missions de solidarité, nous restons à votre écoute lors de nos différentes permanences sur le territoire.

En cette année nouvelle, gageons que l'on retrouve à tous les niveaux un peu de logique et de respect de notre ruralité déjà bien fragile.

C'est notre vœu le plus cher que nous souhaitons partager avec vous.

Patricia Marcoux-Lestieux et Stéphane Veyriras
Conseillers départementaux du canton de Bellac



LES MOTS



Le mot des conseillers départementaux

Chers habitants du canton,
Depuis nos bancs du Conseil départemental nous avons pressenti les difficultés à venir, mais tout s'accélère dangereusement !

Si la situation géopolitique internationale est préoccupante, le statut économique et financier de notre pays l'est tout autant !

Vos collectivités, communes et communautés de communes, départements et régions sont vos interlocuteurs de proximité et assurent en tout point de nos territoires l'équilibre des derniers services publics, la sauvegarde de l'économie locale et le soutien à l'investissement notamment en matière de transition écologique.

LES MOTS

Le centre de secours de Val d'Issoire

Je remercie tout d'abord le Conseil Municipal qui nous permet de vous présenter un bilan de notre activité.

Anniversaire du Centre de Secours :

Samedi 1^{er} juin, nous avons célébré le 70^e anniversaire de la création du Centre de secours avec l'organisation de portes ouvertes de la caserne : la population a pu rencontrer les pompiers pour échanger et découvrir leurs matériels et techniques d'intervention.



Parc de véhicules, effectifs :

Au fil du temps, le parc véhicule a été renouvelé voir augmenté. Aujourd'hui, nous avons 5 véhicules opérationnels : une voiture, une ambulance, un fourgon secours routier, un camion tout terrain contre l'incendie et un camion dévidoir avec 1200 m de tuyaux avec une moto pompe remorquable.

Concernant les effectifs, plusieurs vagues de recrutement ont permis d'augmenter et renouveler l'effectif. Nous étions jusqu'à 28 pompiers dans le début des années 2000, aujourd'hui nous sommes 20 SP.

Je tiens à saluer tous ces citoyens qui ont fait le choix de s'engager pour servir la population de ce secteur depuis 70 ans. Ce ne sont pas moins de 80 femmes et hommes qui ont œuvré à cette tâche jour et nuit. Bravo à nos anciens pour la transmission, et tous mes encouragements à mes collègues pour poursuivre cette mission : SERVIR.

Nominations 2024 :

- Gauthier VANHOUTTE est nommé Sapeur 1^{ère} Classe
- Stanislas GODRIE est nommé au grade de Sergent-Chef

Décorations pour 2024 :

Médaille de Bronze 10 ans de service : Fabrice LASNIER

Médaille d'Argent 20 ans de service : Gaël MORGAT, Benoit RAYNAUD et Damien VILLEGGER

Médaille d'Or 30 ans de service : Patrick PAILLER

Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers avec Rosette pour

Service Exceptionnel échelon Or : Patrick PAILLER

Formations Individuelles :

Formation Equipier Secours à Personne 40 heures :

Gauthier VANHOUTTE

Formation Chef d'Equipe 40 heures : Claire DINTRAT

Mancœuvres :

Nous avons pu nous exercer, au cours du mois de juin, chez M. M^{me} De La Morinière, au lieu dit Les Brosses à Mézières. Nous les remercions chaleureusement pour leur accueil et disponibilité.

Bilan opérationnel :

Nous avons effectué environ 220 départs en 2024. Environ 150 interventions effectuées sur le secteur de 1^{er} appel composé des communes suivantes : Gajoubert, Montrol Sénard, Mortemart, Nouic, St Barbant, St Martial/Isop et Val d'Issoire. Et plus de 70 renforts sur les secteurs voisins de Bellac, Le Dorat, Nantiat ainsi que sur les Départements de la Charente et de la Vienne.

Jeunes Sapeurs Pompiers :

Les cours se font tous les samedis matin de 8h à 12h au Centre de secours de Bellac. Vous pouvez intégrer cette école à partir de l'âge de 13 ans, donc n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé au **06 07 38 48 90**. ou bien par mail : cis.mezieres@sdis87.fr

Le Centre de Secours est toujours à la recherche de toutes les bonnes volontés qui souhaitent s'investir à nos côtés pour porter secours. **Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre !!!**

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes ainsi qu'une excellente année 2025.

Capitaine Patrick PAILLER



Gendarmerie de Val d'Issoire

Opération tranquillité vacances : comment ça marche ?

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit *Opération tranquillité vacances* (OTV) des services de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

Opération tranquillité vacances est un service de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences prolongées et de vous prévenir en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu). La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

Le dispositif fonctionne **dans tous les départements français**. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires. **La durée d'absence ne peut excéder 1 an**.

Pensez à vous inscrire quelques jours avant votre départ, que ce soit sur place ou en ligne.

Inscription sur place, auprès d'une unité gendarmerie.

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile**.

- Domicile concerné : résidences principales et secondaires.
- Durée d'absence : jusqu'à 12 mois.
- Inscription : de 45 jours jusqu'à la veille du départ.

Démarche en ligne

La connexion se fait via le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) :

- Identifiez-vous via France Connect.
- Complétez le formulaire en ligne.

Quelques conseils avant de partir

Afin de limiter les risques de cambriolage, les services de police et de gendarmerie vous conseillent de :

- Ne pas indiquer vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique ;
- Demander à une personne de confiance de relever votre courrier car une boîte pleine est un signe d'absence prolongée (ne pas lui laisser la clé sous un paillason ou un pot de fleurs). Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier sur votre lieu de villégiature par les services postaux ;

- Renvoyer, si c'est possible, les appels arrivant sur votre téléphone fixe vers votre numéro de portable ;
- Verrouiller avec soin la fermeture des portes, fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Un voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets ;
- ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre logement et mettre les bijoux, objets d'art et de valeur en lieu sûr après les avoir photographiés. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



Les gendarmes de la brigade de VAL D'ISSOIRE ont une nouvelle commandante d'unité :

Affectée au 1^{er} septembre 2024, l'Adjudante-Cheffe BARAT est la nouvelle commandante de la brigade de gendarmerie de VAL D'ISSOIRE.

Sortie de l'école de Châteaulin en juillet 2008, elle a passé ses 17 années de services dans le Nord de la Haute-Vienne. Affectée en début de carrière à la brigade de Le Dorat, elle sera mutée à sa dissolution à la brigade de St Sulpice Les Feuilles, puis de Magnac-Laval avant de rejoindre l'unité de Val D'Issoire. Âgée de 41 ans et mère de deux jeunes enfants, l'Adjudante-Cheffe BARAT est ravie de prendre le commandement d'une unité jeune et dynamique constituée à ce jour de 4 autres militaires présents (de gauche à droite le MDL/Chef DOIZON ; les gendarmes REZEL, TROUBADIS et FAUGERE). Elle espère accueillir prochainement l'arrivée d'un nouvel effectif suite au départ pour la BMO de La-Réole (33) du gendarme LE BRETON, parti le 1^{er} octobre dernier.

Adjudante-Cheffe BARAT



Le site Internet de la commune

Après plus d'un an et demi d'existence, lorsqu'un internaute effectue des recherches sur notre commune, les moteurs de recherches ont désormais indexé en tête des résultats notre site internet.

Ce n'est peut-être rien pour vous, mais il y a encore 2 ans, seuls des sites internet détenus par des tiers parlaient de la commune. Etant les seuls présents, et n'ayant aucun lien avec la municipalité, ils faisaient référence, qu'importe les propos tenus, qu'ils soient vrais, dépassés ou pire encore mensongers.

Désormais, pour les personnes recherchant des informations sur Saint-Martial sur Isop, cette 1^{ère} place, nous permet d'avoir plus de 550 visiteurs différents par mois qui découvrent ou s'informent avec des informations vérifiées et actualisées, issues de la municipalité.

Grace à ce site, depuis chez vous, retrouvez les procès-verbaux validés, les bulletins municipaux, le budget de l'année en cours et les réalisations communales de l'année passée, les contacts des associations et des commerçants présents sur la commune, les permanences des services sociaux dans les communes rattachées, les services médicaux les plus proches et beaucoup d'autres choses encore.

N'hésitez pas à le découvrir et à revenir car celui-ci est régulièrement mis à jour. En 2024, 19 articles à destination des habitants ont été publiés, deux nouveaux circuits de découvertes sont venus compléter le circuit de randonnée, des questions-réponses sont apparues, un article focus sur la crypte, la mise à disposition de la liste des pharmacies de garde en 2024, les mises à jour tarifaires de la salle polyvalente et du cimetière, le budget 2024, les horaires des transports en commun 2024/2025... mais aussi l'agenda* qui annonce les manifestations prévues sur la commune.

En 2025, le site continuera ses différentes mises à jour régulières pour informer les habitants et les internautes.

**Pour faire apparaître sur le site internet, vos manifestations ayant lieu sur la commune en 2025, merci d'en informer via la secrétaire de mairie, M. JULIEN Christophe, conseiller municipal ou M^{me} KASIKCI Yveline, 1^{ère} adjointe.*

L'agrivoltaïsme, la zone d'accélération



Bientôt des moutons pourraient être à l'ombre sur certaines parcelles de notre commune. Les projets d'agrivoltaïsme sont nombreux, la recherche de production électrique se fait de plus en plus pressante, et l'enjeu est important.

Difficile de dire si ces projets susciteront engouement ou rejet chez la population. L'installation d'éoliennes n'a pas toujours fait consensus. Et ces panneaux disposés sur des parcelles agricoles risquent de faire naître les mêmes interrogations. On ne veut pas que ces panneaux soient trop visibles, on ne les veut pas non plus très près des habitations sous peine de dévalorisation des biens et atteinte aux paysages. Mais tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut peut-être en passer par là pour demain gagner une énergie propre.

La loi du 10 mars 2023 invitait chaque commune à déterminer une zone d'accélération des énergies renouvelables. Une consultation du public s'est déroulée du 21 mars au 28 mars 2024. Les habitants avaient été informés en amont de la tenue de la concertation par affichage et sur le site Internet de la commune quinze jours avant le début de la concertation. Les observations et propositions pouvaient être notifiées dans un registre ou directement par voie électronique ou postale. Le bilan s'est avéré décevant : aucune participation au processus de concertation n'a été relevée...

Face à la crise climatique et pour répondre aux besoins énergétiques présents et futurs de ses habitants, le conseil municipal a réaffirmé sa volonté de participer à la transition énergétique de son territoire en favorisant la production d'énergie décarbonée et en proposant des zones d'accélération. (Pour rappel, ces zones déterminent des potentialités mais ne garantissent pas le développement d'un projet : autorisation relevant de l'appréciation du Préfet de département).

Quelques agriculteurs de la commune sont intéressés par ce projet. Restant mesurés et prudents, ils souhaitent contribuer à la transition énergétique sans que la production d'énergie supplante la production agricole. Les démarches sont longues, le projet n'a rien d'abouti, il se doit d'être très encadré... L'agrivoltaïsme peut susciter des interrogations, il ne s'agit pas de transformer les terres agricoles et nourricières en zones artificielles et stériles.

LES MOTS



Parc éolien dit « Les Landes » Les actualités de votre parc !

Les sociétés BayWa r.e. et Encavis Asset Management souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année aux habitants de Saint-Martial-sur-Isop.

En cette fin d'année 2024, vous trouverez ici quelques actualités sur votre parc.

Parc éolien « Les Landes » © BayWa r.e.

Le parc éolien dit « Les Landes » appartenant à Encavis Asset Management et situé sur les communes de Saint-Bonnet-de-Bellac et Saint-Martial-sur-Isop, a fêté cette année ses cinq ans depuis sa mise en service en 2019 !

Les 6 éoliennes composant le parc permettent annuellement d'alimenter en électricité plus de 8000 foyers (chauffage et eau chaude sanitaire inclus) pour une puissance installée du parc de 18MW.

Des actions de sensibilisation

Cette année encore, BayWa r.e. a eu le plaisir d'être partenaire de la course cycliste BayWa r.e. Classique Féminine, organisée par l'association Cyclisme au Féminin et le Tour du Limousin.

Cet événement a rassemblé une fois de plus l'élite du cyclisme féminin amateur dans une ambiance placée sous le signe de la bonne humeur et d'une météo clémente.



Course cycliste à Saint-Bonnet-De-Bellac,
9 juin 2024 © BayWa r.e.

Mardi 4 juin, les équipes de la société BayWa r.e. en charge de l'exploitation du parc éolien ont accueilli 70 enfants des écoles de Nouic et de Saint-Bonnet-de-Bellac avec leurs enseignants, afin de leur faire visiter le parc. L'occasion pour les enfants de poser

toutes leurs questions sur le fonctionnement des éoliennes, les énergies renouvelables, l'apport de ces installations dans un contexte de changement climatique croissant. Ils ont aussi pu visiter le pied d'une éolienne : un grand moment de partage pour tous et toutes !



Montée en pied de machine avec les équipes exploitation et développement de BayWa r.e. lors de la visite du parc aux scolaires, 4 juin 2024 © BayWa r.e.

Un partenariat avec la société de chasse de Saint-Martial-sur-Isop

Une opération de mécénat avec l'association de chasse agréée de Saint-Martial-sur-Isop a permis la plantation d'arbres fruitiers sur une parcelle communale. Cette action de végétalisation aura un effet positif à long terme sur le rafraîchissement en réaction aux canicules, et sur la biodiversité.

En tant que gestionnaire du parc éolien appartenant à Encavis Asset Management, BayWa r.e. coordonne les opérations de maintenance et d'exploitation du parc éolien et veille à son bon fonctionnement afin de tirer le meilleur profit de la force du vent. Ses équipes sont à votre disposition si vous avez des informations à faire remonter (constats visuels ou sonores anormaux sur site, demandes particulières...) sur le parc éolien.

Contacts :

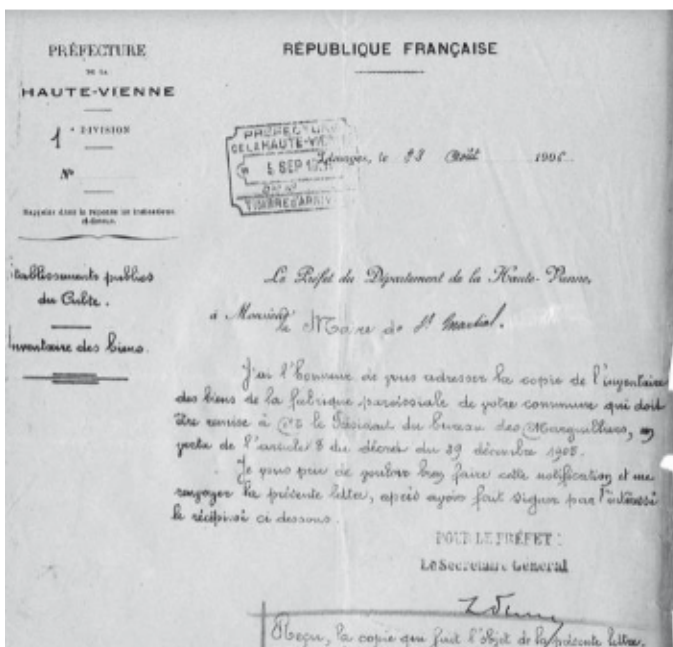
Lola Furlan - Cheffe de projets éoliens
06 64 01 05 60 - lola.furlan@baywa-re.fr

Pour en sou(r)ire

Inventaire des biens paroissiaux de la commune en 1906

Les archives départementales de la Haute Vienne, sont accessibles maintenant sur Internet ; tout le monde peut les consulter et elles sont une mine d'or pour les curieux que nous sommes. Aussi nous avons trouvé un inventaire très instructif que nous vous livrons ici :

Inventaire des biens paroissiaux de la commune en 1906
(Extrait des archives départementales de la Haute Vienne)



Georges Massoulard, percepteur des finances, vient dresser cet inventaire le 04 mars 1906. Il se présente dans l'après-midi accompagné par le curé de la paroisse Coucy.

D'emblée, son ton caustique et revancharde nous surprend : il revient sur le fait que le 02 mars, l'accès à l'église lui a été refusé (sans qu'on sache pourquoi). Heureusement deux jours plus tard le curé l'accueille « de bonne grâce » ! L'inventaire a pu se dérouler « sans aucun trouble » ... (rappel avait été fait aux fidèles cependant que la loi devait être appliquée et respectée...).

L'inventaire se déroule donc, sans qu'aucun obstacle ne se dresse : 69 chaises qualifiées d'en mauvais état, un bénitier en forme de melon sans valeur sérieuse (il est très vieux !), une boiserie « vague portail qui ne débouche sur rien » et n'est « qu'une singerie de l'art grec » ... On sent comme un vague ressentiment dans les formulations de l'inventaire. Et ça continue ainsi,

sans que le moindre objet ne trouve grâce aux yeux de notre percepteur décidément très en verve : corbillard, en mauvais état, chandeliers, travail commun, missel, très ordinaire, ostensor très propre et brillant certes, mais pas « artistique » : il luit beaucoup et c'est son seul mérite...

Et ça continue : la croix, argenté et qui ne l'est plus guère, et quand il parle de l'autel, en pierre blanche du Poitou, celui-ci malgré ses dorures et ses moulures « ne présente aucun intérêt ».

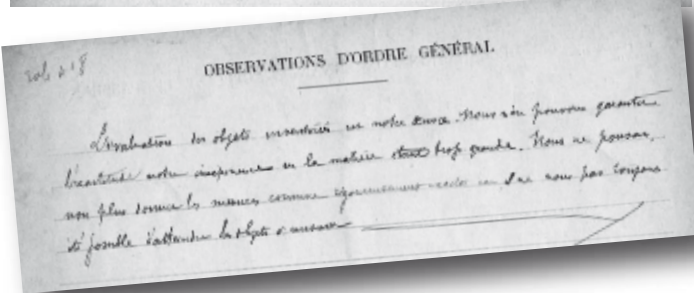
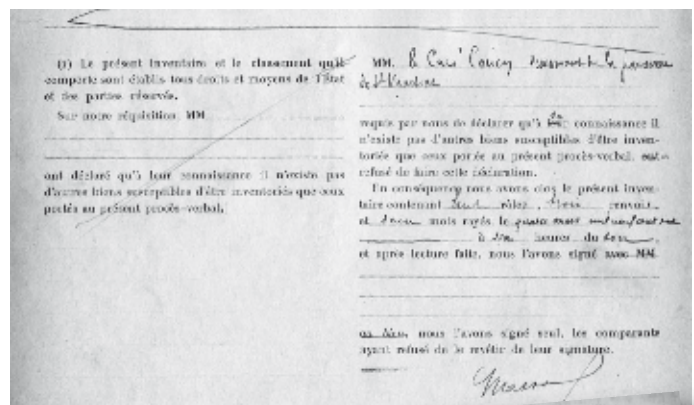
La pauvre statue de la vierge en prend aussi pour son grade : peinte en rose et bleue, en bois, elle est « grossière, sans proportion et mal établie ». Mais malgré tout « elle fait assez bonne figure ». Saint Joseph hérite de la même description : le bois peint est une « hérésie artistique et ne mérite que du dédain ».

Objets insignifiants, meubles très ordinaires, sans intérêt, sans style, état médiocre... tout y passe.

Mais :

L'autel semble tirer son épingle du jeu ! qualifié d'assez remarquable dans sa partie supérieure, même si la partie inférieure laisse à désirer, sans style et sans beauté, ce qui retire évidemment la plus grande partie de sa valeur...

Monsieur Massoulard fait en conclusion, preuve de beaucoup d'humilité en avouant être ... inexpérimenté ! Pour l'excuser cet inventaire arrivait à la fin de sa tournée de recouvrement, il était peut-être fatigué...



LA VIE ASSOCIATIVE

Saint Martial s'Anime



L'année 2024 aura été tout à fait fournie en activités pour notre association. Il va de soi que ces événements multiples ont beaucoup plu aux habitants de la commune si l'on s'en réfère au nombre de participants pour chaque activité choisie.

Visite du père Noël



C'était, le 2 décembre 2023. De nombreux enfants de la commune étaient venus avec leurs parents pour assister au passage du Père Noël. Ce dernier, très attendu, est arrivé comme chaque année les bras chargés de cadeaux et autres friandises. Chaudement habillé, il s'est installé tout près du sapin de Noël pour commencer la distribution des présents aux enfants sages et conquies.

Une fois encore, il s'est montré très généreux, sortant de sa hotte quantité de jouets, livres, bonbons et chocolats. Les enfants le lui ont bien rendu en venant se blottir dans ses bras et embrasser sa barbe blanche. Un merveilleux moment...

Marché de Noël



Le premier dimanche de décembre 2023, le 3, se tenait le marché de Noël de Saint Martial-sur-Isop. Très nombreux ont été les visiteurs venus rencontrer les artisans, commerçants, et autres acteurs du domaine artistique. Cette journée a été dynamique, chaleureuse et très réussie.

Le temps malgré le soleil, était frisquet et le vent bien présent. Malgré cela, les habitants de St Martial-sur-Isop sont venus nombreux et accompagnés d'un large public arrivé des communes voisines ou de plus loin encore. C'est désormais une évidence, notre marché de Noël est reconnu et visiblement très apprécié d'un large périmètre géographique. Une fréquentation très fournie est venue non seulement admirer les étalages mais aussi faire leurs courses de fin d'année et bien sûr papoter tranquillement, au chaud autour d'un café. Ce marché de Noël 2023 a attiré un public nombreux, dans une chaude ambiance de fêtes de fin d'année.

Le Marché de Noël 2024 est fin prêt, et nous lui souhaitons autant de succès si ce n'est plus encore que celui de 2023.

Repas Anglais



Cette année, le samedi 9 mars au soir avait lieu le repas Anglais. Un moment de rassemblement devenu l'un des coutumes de notre commune.

Comme les années précédentes, nos amis(es) ont tenu à nous faire découvrir et goûter des plats de la région du Yorkshire. Il a été servi une délicieuse soupe de légumes, suivie de poisson, de bœuf magnifiquement cuisinés aux couleurs de cette province. Les convives

LA VIE ASSOCIATIVE

présents lors de cette soirée ont réellement apprécié le dépaysement par la cuisine qui les a transportés durant quelques heures dans l'ambiance conviviale là-bas dans les restaurants du côté de York.

Des tables joliment décorées pour un moment de fête important dans la commune. Ce rassemblement de village réunit comme chaque année et durant toute une soirée les habitants de St Martial-sur-Isop et leurs voisins des alentours venus à la découverte d'une cuisine différente, de plats nouveaux, et de saveurs parfois méconnues mais qui méritent tellement d'être remarquées.

Œufs de pâques



Le 1^{er} avril en matinée, profitant d'une éclaircie entre deux averses, les enfants sont venus, bien décidés à effectuer des recherches chocolatées suite à une prolifération massive d'œufs en chocolat constatée (comme l'an dernier d'ailleurs) ! par la municipalité, autour de certains bâtiments communaux... L'affaire était préoccupante ! Après maintes recherches, les enfants ont effectivement découvert grâce à un flair remarquable, un grand nombre de ces œufs en chocolat et ont rempli leurs paniers. Malgré la découverte de tous ces œufs en chocolat, l'enquête ouverte l'an dernier n'a toujours pas abouti et la question se pose toujours : « comment ces œufs ont-ils poussé dans l'herbe ou dans les arbres) ?

Le mystère semble s'épaissir d'année en année pour les enfants. Nous essaierons d'élucider ce point l'an prochain... Promis !

Pétanque

Cette année encore, les soirées pétanque se sont perpétuées en fin de journée, cet été. Elles ont permis à de nombreux participants de venir se mesurer entre eux, formant des équipes Ô combien dynamiques et décidées à gagner la partie...

A l'issue de chacune d'elles, collation et boissons fraîches venaient reconforter tous les participants. Discussions et convivialité restent les maîtres mots durant ces soirées pétanque. Et on papote, histoire de prolonger la douceur de ces délicieuses soirées entre amis...

Repas occitan

Le samedi 19 octobre a eu lieu le repas d'automne dans notre jolie salle communale.

De très nombreux convives avaient fait le déplacement pour déguster un plat bien régional et bien Français... j'ai nommé : Le Cassoulet !

Ce repas a été particulièrement apprécié. Plat classé parmi les plus appréciés des Français, la dégustation a été formidable et les convives ravis et comblés.

Soleil de l'Occitanie, ce cassoulet a donné lieu aux plus agréables commentaires. Que sera le thème de 2025 ? il est encore trop tôt pour le dire mais jugeons que s'il est de la même tenue, le succès sera au rendez-vous (Comme d'habitude) !!!



Les projets pour 2025

L'ensemble des dates des manifestations prévues pour 2025 est visible sur le site internet de notre association.

Il va de soi que les animations pour les enfants (Noël, Pâques,) ainsi que les soirées pétanque sont reconduites pour 2025.

Un groupe lors d'un concert « rock à billy » se produira le samedi 09 aout.

Et pour sa troisième édition le « festival des écrivains et du livre du Terroir » se tiendra le dimanche 7 septembre dans la grange communale de Saint Martial-sur-Isop.

Notre site :

<https://saintmartialsanime.wordpress.com>

Merci à nos bénévoles

Cette année encore, il serait impossible de terminer notre article relatif à la vie de l'association sans saluer le dynamisme et la belle santé de l'association St Martial s'Anime qui tient évidemment pour une part à la volonté que manifestent les membres du bureau et du Conseil d'administration mais rien ne serait possible sans le concours dévoué et totalement désintéressé des bénévoles qui donnent sans compter de leur temps et de leur courage.

Pour cette année 2024 et 2025 à venir, Il est bon de leur dire ici et à travers ces lignes un sincère et profond « merci » en reconnaissance de leur dévouement à la cause commune et pour le bien de tous.

LA VIE ASSOCIATIVE

Info-adhésions

Rappelons à tous, que les habitants de la commune ont la faculté d'adhérer à l'association « St Martial s'Anime » à tout moment de l'année, en contactant M^{me} la Présidente ou la Secrétaire en composant l'adresse mail de l'association :

saintmartiansanime@gmail.com

Le coût de l'adhésion est de 10 € la pre-mière année, gratuit ensuite.

Concert chez Kirsty Bissell

La météo annoncée la veille promettait de violents orages, voire de la grêle, sur le département. Heureusement, le ciel resta clément et la soirée fort douce, et c'est près de 300 personnes qui se sont données rendez-vous Chez Gondat, dès 18 heures pour une soirée de concerts.



Deux groupes, fort talentueux, animaient la soirée. Les bénévoles avaient dressé les chapiteaux et montés des Tivoli pour accueillir le public. Trois Food trucks pouvaient substanter le public, au choix burgers, pizzas ou Fish and chips, et même un stand de glaces pour ravir les plus sucrés. Une buvette proposait bières, vin et boissons non alcoolisées.

Le premier groupe, Blackjack V animait la première partie de la soirée et mettait déjà les visiteurs dans une chaude ambiance musicale, des titres années 80 pour un public de tous âges.

Plus tard, c'est le groupe U2 Project, the french tribute qui faisait se lever la foule. Des titres connus « Sunday, bloody Sunday » « Beautiful day » « I still haven't found what I'm looking for », que certains pouvaient chanter à tue-tête, d'autres moins connus mais tout aussi entraînant... des textes poétiques et engagés... U2 c'est tout un univers parfaitement retranscrit ce soir par des musiciens animés et communicatifs...

Une très belle soirée, que Lee et Kirsty Bissell du bar Saint Martial ne manqueront pas de reproduire.

Into the light

Dans la lumière

We're one

Nous ne faisons qu'un

But we're not the same

Mais nous sommes différents

We get to carry each other

Nous devons nous soutenir

Carry each other

Nous soutenir

One

Un



LA VIE ASSOCIATIVE

L'école de la Motte

Quelques dates :

A la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 1930, il est décidé la création d'une école publique. Elle se situera à La Motte. C'est M. BARLOT François, propriétaire, qui offre le terrain.

Séance du 15 novembre 1931 : Le choix d'un architecte pour l'école s'impose : après délibération, c'est M. BERTRAND architecte à Romagne (Vienne) qui est choisi.

Séance du 31 janvier 1932 : La construction de l'école commence et se poursuit en 1933 ; C'est à la séance du 29 novembre 1936, que le conseil municipal parle de son aménagement.

En 1944, madame ROUSSEAU, directrice de l'école, signale un manque de place pour accueillir tous les enfants : une adjointe est indispensable et pourrait exercer dans le local dit réfectoire. Le conseil municipal propose mademoiselle Jeanne BARBIER, institutrice suppléante, résidant au Bourg.

En 1952, à la séance du 19 octobre, le conseil fait état que les enfants fréquentant l'école n'ont pas de cantine. Une proposition de Madame LINOL est de fournir la soupe aux enfants moyennant la somme de 15 francs par soupe.



Réunion :

Au mois d'août 2024, une réunion des anciens élèves ayant fréquenté l'école de la Motte a eu lieu lors d'une journée animée où les souvenirs soulevés ont été nombreux. Franck LINOL dont le père a été de longues années directeur et maître d'école (lui-même étant écolier) a participé à ces retrouvailles. 80 personnes étaient venues pour évoquer autour d'un repas le « bon vieux temps » et raconter mille et une petites anecdotes autour de ces années d'enfance. Un bon moment de nostalgie peut être...

L'école de la Motte avait fermé ses portes à la rentrée scolaire de 1970/1971.

Les Robins des Champs



Cette année encore, c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons pu réaliser nos deux événements phares, afin de pouvoir tous nous rassembler.

Notre repas convivial du mois de mars s'est déroulé à la salle des fêtes de Mézières-sur-Issoire, autour d'un cochon à la broche. La convivialité était comme chaque année au rendez-vous.

Au mois d'août, notre traditionnel concours de labour s'est lui aussi déroulé à Mézières-sur-Issoire, 26 concurrents étaient présents. Beaucoup de jeunes conducteurs ont participé pour la première fois, bénéficiant de l'expérience et de précieux conseils de certains habitués !

Pour clôturer cette belle journée, un repas 100 % fermier a été servi, avec cette année un burger d'agneau et des glaces fermières, de quoi faire découvrir les produits locaux et régaler petits et grands !

En parallèle de ces manifestations, il est toujours important pour nous de maintenir la solidarité entre agriculteurs, avec nos groupements d'achat. Notamment pour les rouleaux de plastique enrubannages colorés dont une partie du prix est reversée en faveur de la recherche contre le cancer.

Nous tenions à vous remercier, d'être présents chaque année lors de nos manifestations ainsi que nos partenaires qui nous soutiennent avec leurs nombreux lots !

Tout cela est possible grâce à une équipe de robins des champs soudée et motivée !

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour cette année 2025 !



L'ACCA de Saint-Martial

L'ACCA de Saint Martial sur Isop a compté cette année 37 chasseurs dont 4 chasseuses. Le plan de chasse a bien été réalisé et le nombre de sangliers prélevés est toujours en augmentation.

Pour le petit gibier nous avons renouvelé nos lâchers habituels qui renforcent la population déjà existante. Nous avons aussi lâché 30 canards en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Haute Vienne.



Nous avons aussi remarqué lors des comptages, que la population de lièvres diminue et avons donc décidé l'arrêt des prélèvements sur cette espèce pour la saison prochaine, nous continuerons à surveiller cette espèce à l'aide de comptage.

L'ACCA a cette année été subventionnée par BayWa r.e pour la plantation d'arbres fruitiers, placée derrière la salle des fêtes.

Le traditionnel Ball Trap a eu lieu au mois de juillet et a réuni cette année encore de nombreux tireurs qui sont venus s'adonner à leur passion au cours d'un week-end convivial.



L'assemblée générale a eu lieu au mois de juin et s'est terminée par un petit sanglier farci au four à bois qui fut très apprécié.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous aident, chasseurs, bénévoles, agriculteurs, et plus particulièrement la commune pour son soutien.

Nous vous souhaitons, au nom des chasseurs, de bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2025.



Les Amis de Seltz

L'année 2024 a été plus calme, mais notre association a eu le plaisir d'organiser le loto du dimanche 28 avril en journée, le vide grenier dans le bourg de Mézières-sur-Issoire du dimanche 13 octobre et nous prévoyons notre loto de Noël à la salle polyvalente de Mézières-sur-Issoire.

Dernièrement les membres de notre association se sont réunis pour une assemblée générale et surtout pour préparer la venue de nos amis de Seltz dans la période du 12 au 15 juin 2025 avec la participation sans faille des communes de St Martial-sur-Isop et de Val d'Issoire.

Les membres de l'association vous souhaitent de bonne fêtes de fin d'année et une bonne année 2025 à vous et à vos proches.

